



Dénonciation de contrat militaire au bout de trois ans de service

Par **FloDalet**, le **05/06/2008** à **11:45**

Bonjour,

C'est réconfortant de voir que d'autre personne sont dans le même cas que moi....réconfortant et déplorable!!!

Cela fais un trois ans que j'ai signé un contrat avec l'armée de terre depuis un an je me rend compte que toutes leurs pub de recrutement ne sont que mensonges et foutage de gueule...le réalité est loin de l'image idilique qui est diffusé à la journée d'appel ou encore pendant le FG!! Cela fait 3mois que j'ai entamé des démarches dans l'objectif d'obtenir une promesse d'embauche en CDI dans le civil, le mois dernier ont m'a proposé une opex que j'ai refusé en appliquant les procédures demandée (compte rendu...) aujourd'hui je suis puni 20 jours pour ce refus et mon chef de corp m'a affirmé qu'au refus d'une deuxieme opex je serais susceptible d'être ammené devant les tribunaux selon une loi du code pénal... j'étais armurier jusqu'a maintenant c'était le seule cose qui "m'occupait" puisque comme beaucoup au fil du temps on se rend compte qu'apart les TIG on a pas grans chose à faire de nos journée et bien en plus des 20 jours de punitions on m'a enlevé cette responsabilité. Pendant le rendez vous avec le chef de corp j'ai expliqué mon refus de partir en exposant que j'avais l'intention de "casser" mon contrat en présentant une promesse d'embauche celui ci m'a fais comprendre qu'étant donnée qu'il me restait 2ans de service je devais honorer mon contrat et que je n'avais quasi aucune chance de partir!!

Cette situation me paise énormément à la base je devais intégrer ce régiment dans l'optique de travailler avec des ordinateur étant transmetteur cela paraissait logique dès la première anné j'ai compri que j'en été loin je ne fais rien de mes journées j'ai envie de travailler "de servir à quelque chose" d'avoir un VRAI TRAVAIL!

En plus de donner un compte rendu pour demission je joindrai une promesse d'embauche mais aujourd'hui il s'avre que ce n'est pas suffisant que puis je fournir d'autre??

Quels recours ai je en cas de refus?
Merci d'avance de votre aide ... j'en ai besoin!!

Par **tonissaf**, le **13/06/2008** à **14:16**

bonjour moi j'ai signer un contrat de 5ans je voudrais l'arreter,je vous explique a un certain moment j'ai eue un probleme au cote donc j'etais une de travaille.mon régiment mas arrêté mon contrat mais comme deserteur,je leur est envoyé toute les preuves que je n'y suis pas mais je leur et dis que je ne voulais pas relancer le contrat,esque quelqu'un aurais un exemple de ce que je dois marquer sur le compte rendu!!